



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Réf: 2021_248_CV

Amiens, le **02 JUIN 2021**

Service Eau et Nature
Pôle Sites et Paysages
Affaire suivie par : Christian VARLET
Tél : 03 22 82 92 54
Courriel : christian.varlet@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur

à

Préfecture de la Somme
Service de coordination des
politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de
l'utilité publique

A l'attention de Mme DAVID

Objet : Renouvellement concession de plage Le Crotoy
demande par courriel du 26/05/2021

Vous avez interrogé l'Inspection Régionale des Sites sur la demande de renouvellement de concession de plage transmise en préfecture le 30 avril 2021 par la Commune du Crotoy. Cette demande d'une durée de 12 ans porte sur des aménagements nécessaires aux activités balnéaires (cabines de plages, aire de jeux), aux accès à la plage, à la sécurité (poste de secours) ainsi que sur les services aux personnes (douche, signalétique, stationnement PRM). Le linéaire de plage concerné par cette concession s'étend sur 1 700 ml entre la place Jeanne d'Arc au Sud-Est et l'allée de la Grève sur la partie Ouest de la commune. Cette concession se situe dans le site inscrit du littoral picard mais en dehors du site classé du Marquenterre sur lequel elle n'aura pas d'impact.

Je donne donc un avis favorable à cette demande de renouvellement pour une durée de 12 ans de la concession de plage pour le compte de la Commune du Crotoy.

Le Chef du Service Eau et Nature



Marc GREVET

Copie
UDAP 80